

Déclaration liminaire

CAPD du jeudi 10 février 2022

Contestation des rendez-vous de carrière



Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Je vais saisir l'occasion qui m'est faite de m'exprimer en CAPD au nom du Se-Unsa pour rappeler notre ferme opposition à la Loi de Transformation de la Fonction publique qui entraîne notamment la fin du paritarisme.

Les personnels sont mobilisés depuis deux ans face à la crise sanitaire. Ils ont mis toute leur énergie pour faire tenir le système gravement bousculé par la pandémie.

L'école est restée ouverte au mois de janvier 2022, mais à quel prix ? Avec des élèves et des enseignants absents à tour de rôle. Les apprentissages ont été plus que limités. Les élèves sont perdus, anxieux, démotivés ; les enseignants sont découragés et inquiets. On ne peut pas demander l'impossible aux enseignants. Le présentiel et le distanciel ne peuvent pas se cumuler. Et pourtant c'est ce qui se passe en ce moment de la maternelle au lycée. La continuité pédagogique à distance s'additionne au travail en présentiel, afin de faire tourner l'école. Tout cela, sans contrepartie, sans reconnaissance des conditions de travail dégradé.

Certes, cette vague de contagion semble décroître et peut-être pourrions-nous rentrer après les prochaines vacances dans des conditions qui permettent de faire véritablement classe. Il faut l'espérer. Les écoles sont restées ouvertes et les élèves accueillis à chaque fois que c'était possible, mais combien

d'enseignants ont été impactés par le niveau d'absentéisme de leurs élèves et par rotation des absents ! Il est illusoire de croire que les apprentissages ont pu se poursuivre normalement, avec bien souvent la moitié des élèves présents.

A bien y réfléchir, et à bien des titres, la période que nous venons de vivre a sans doute été la pire que nous ayons connue depuis le début de la pandémie.

Si la situation sanitaire s'améliore à la rentrée, les marques qu'elle aura laissées sont profondes, et il faudra, à tous les niveaux de l'Education nationale, faire preuve de bienveillance, de pondération, de compréhension pour que se restaure la sérénité indispensable au bon fonctionnement de nos écoles et aux apprentissages de nos élèves.

Monsieur L'Inspecteur d'Académie, vous nous réunissez aujourd'hui en CAPD sur des recours déposés par des collègues sur l'appréciation qui leur a été attribuée dans le cadre du PPCR.

Nous nous félicitons qu'une CAPD se réunisse sur les recours.

Il nous semble absolument nécessaire, tant cette préoccupation se répète au gré des opérations d'avancement, d'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, de faire preuve de pédagogie. Il nous semble nécessaire qu'une information claire soit portée sur les conditions d'attribution des différentes appréciations et sur leur incidence sur l'avenir professionnel de chaque collègue. C'est d'autant plus nécessaire que durant une carrière qui durera plus de quarante ans, nos collègues ne bénéficieront que de trois rendez-vous de carrière.

En d'autres termes, il est dommageable que certains collègues (ceux qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière au 9^{ème} échelon et qui ont eu une appréciation basée sur leurs anciens rapports d'Inspection), aient découvert leur appréciation à la parution du tableau d'avancement des PE au grade de la Hors classe 2019 sans possibilité de recours. Sans compter que certaines appréciations sont en total décalage avec les rapports d'inspections passés.

Pour toutes ces raisons, nous maintenons notre exigence d'un véritable dialogue social lequel passe par une restauration du paritarisme.

Je vous remercie de votre attention.

